



Commission
de Surveillance
Lantin

RAPPORT ANNUEL 2022
DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE DE
LANTIN



RAPPORT ANNUEL 2022

Table des matières

1. LA COMMISSION DE SURVEILLANCE	2
1.1. Composition	2
1.2. Fonctionnement	3
1.3. Traitement des personnes détenues	7
1.4. La Commission en chiffres	8
2. LA SURVEILLANCE	9
2.1. Thématiques principales relevées par la CdS	9
2.2. Bilan de l'activité médicale	15
2.3. Thématique transversale : la surpopulation	18
3. LE DROIT DE PLAINTE	25
4. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	26
5. DÉFIS ET AXES DE TRAVAIL POUR 2023	27
ANNEXE I : Activités et formations	28
ANNEXE II : Synthèse d'une enquête auprès de détenu(e)s	31

1. LA COMMISSION DE SURVEILLANCE

Notre commission pourrait être constituée de 18 membres et d'un secrétaire. Dans les faits, en 2022 à la suite de défections, le nombre de nos membres a fluctué avec toutefois une tendance à la baisse. Ainsi en décembre 2022 nous étions 14 commissaires, 1 secrétaire et quatre candidates aspirantes. Le recrutement dans la durée n'est pas évident.

Dans les grandes lignes, le fonctionnement de notre commission est resté inchangé par rapport à 2021.

1.1. Composition

Membres

1. BAYOUDH	Samy	médecin démissionnaire	le 15/12/2022
2. BERBUTO	SANDRA	juriste	
3. CHARMONT	JEAN-FRANÇOIS	assesseur CdP *	
4. CHAUVIN	NICOLAS	juriste président CdP*	
5. COSSALTER	CIDJI	assesseure CdP *	
6. COURTOY	CÉLINE	membre	
7. DAELE	LUC	membre	
8. DELIÈGE	CHRISTINE	membre	
9. GRISARD	STÉPHANIE	juriste démissionnaire	le 03/01/2022
10. GROSJEAN	ALAIN	vice – président	
11. HEYEN	ELVIRA	juriste	
12. LEVIE	THÉRÈSE	membre	
13. MASSION	PAUL	médecin	
14. MINGUET	PAULINE	Infirmière	
15. PAQUES	CHRISTELLE	Infirmière démissionnaire	le 15/12/2022
16. POURVEUR	SOLANGE	présidente	
17. SARLET	PAUL	membre	

Secrétaire : PERICK THOMAS

Aspirantes commissaires : DELCUVE Emilie - TAZIAUX Anouchka - PAQUOT Joséphine
DEBIOLLE Pauline

*CDP : Commission des Plaintes

Démissions :

Dans le courant de l'année 2022, la commission a transmis au CCSP la démission de trois de ses membres. La raison essentielle de leur décision réside toujours dans le fait que leur vie professionnelle ou familiale les empêche de s'investir sur le terrain comme ils le souhaiteraient.

Aspirantes membres

À la suite de la participation de membres du conseil central au salon du volontariat et à la foire des retrouvailles organisés à Liège, deux nouvelles candidates aspirantes ont commencé leur apprentissage fin 2022. Il se poursuivra au début de 2023.

Deux autres candidates ont découvert l'existence de la Commission, au travers d'une présentation à un cours de droit pénal, donnée par Jean-François et Nicolas. Elles ont marqué leur souhait d'intégrer notre commission.

Avant leur décision d'adhésion, nous demandons une autorisation d'accès pour les candidates commissaires. Accompagnées par un membre plus aguerri, elles auront la possibilité de découvrir la réalité carcérale et leur future mission sur le terrain. Elles sont également invitées à nos réunions mensuelles.

1.2. Fonctionnement

Réunions mensuelles

Chaque deuxième mardi du mois, nous nous retrouvons pour un moment d'échange d'informations où nous privilégions le partage et l'écoute mutuelle. Lors de ces rencontres, nous approuvons le PV de la réunion précédente et nous évaluons le suivi des décisions qui y sont actées. Par la suite, nous parcourons ensemble le rapport mensuel, lequel est rédigé à tour de rôle par un commissaire : nous débattons des points repris dans ce document pour terminer par l'approbation de ce rapport.

Nous profitons aussi de cette réunion pour inviter un intervenant externe qui nous éclaire quant à ses missions dans le monde carcéral. En 2022, nous avons accueilli Madame Maud Vaneberg, directrice de l'aide sociale aux justiciables Liège I. Marc Nève et Ambre Deprez nous ont également rejoints à l'occasion pour nous aider à réfléchir à certains sujets de fond.

En fonction des demandes d'informations du CCSP et des différentes interpellations et sollicitations qui nous sont adressées, nous répartissons les tâches conséquentes à ces demandes, entre les différents membres de notre commission. Ainsi en 2022 certains d'entre nous ont participé à la réalisation de capsules vidéos exploitables pour le personnel de l'EP Lantin dont le but est de mieux faire connaître le travail de la CdP et de la CdS; à une rencontre avec Monsieur Boumal, responsable du CellMade ; à une rencontre avec un membre du SPS ; notre secrétaire s'est rendu à une réunion s'adressant aux SPOC des CdS concernant la plateforme Sharepoint et son utilisation au sein des CdS ; des membres ont participé à deux jours d'animation à destination d'élèves d'une haute école sociale de Liège ; organisation et participation à une visite de la prison de Lantin ; plusieurs membres ont tenu un stand d'information au salon retrouvailles de Liège ; nous avons également participé à une enquête sur la caisse d'entraide et une autre est menée auprès des détenus condamnés en rapport au bien-être et au plan de réinsertion ; un membre a suivi la table ronde sur la surpopulation carcérale ; nous avons également participé à des activités pour les détenus, organisées par l'établissement pénitentiaire.

Il est également courant qu'en fonction de problèmes récurrents constatés lors de nos visites, nous décidions de porter notre attention sur des situations problématiques et d'en faire un focus pour les prochaines visites. En fonction des résultats collectés, ces situations sont débattues lors de nos réunions mensuelles où nous décidons de la suite à y donner : interpellations des services pénitentiaires concernés et, si nécessaire, rapport au conseil central. Nous avons constaté, par

exemple, qu'en 2022 la situation des détenus principalement en maison d'arrêt s'est détériorée. Et les constats déjà signalés précédemment restent malheureusement d'actualité.

Santé des détenus

En 2022, les interpellations de détenus concernant le suivi médical restent très problématiques. Nous restons souvent démunis quant à la réponse à donner aux détenus. L'aide de notre Staff médical est souvent très efficace pour pallier le manque de communication du service médical de Lantin. (Voir 2.2 *Bilan de l'activité médicale*)

Réunions avec la direction

Les réunions avec la direction restent fixées à une par mois sauf en cas d'urgence. Les dates sont négociées avec la directrice du carcéral comme avec la directrice gestionnaire sans aucune difficulté.

Les points à débattre ou à discuter sont collationnés par la présidente.

La présidente, seule ou accompagnée du vice-président ou d'un membre, rencontre la directrice responsable.

Les points envisagés, qui font l'objet d'un débat, sont très variés (voir 2.1. *Thématiques principales relevées par la CdS*).

Ces rencontres se déroulent toujours dans un climat de franche collaboration.

La présidente, après chaque visite, rédige un rapport qui est transmis à tous les membres de la commission dans les meilleurs délais.

Échanges avec les agents et les différents services

A part quelques exceptions, les agents en service sur niveau sont assez collaborants et les contacts sont cordiaux. Expliquer notre mission afin d'éviter les clivages entre personnel pénitentiaire et membres de la commission reste essentiel. Surtout en ce qui concerne les agents fraîchement engagés, dont l'expérience dans le travail en milieu carcéral reste à confirmer.

A quelques exceptions près, le rôle de la commission des plaintes semble mieux compris. Il faut également souligner qu'il n'est pas rare d'être interpellé par des agents en rapport avec leurs conditions de travail et le manque de personnel. Nous devons alors faire preuve d'une écoute bienveillante tout en rappelant notre fonction, qui est avant tout de veiller au respect des droits fondamentaux des détenus.

Il est aussi important de souligner qu'il arrive régulièrement que des agents nous demandent d'intervenir en faveur de détenus dont la situation les interpelle. Ces démarches prouvent, s'il le faut, l'importance du dialogue entre les différents protagonistes pour la qualité du vivre ensemble que cela peut engendrer.

La présence régulière des membres de notre commission, favorise aussi la mise en place d'un climat de confiance entre les différents intervenants.

Ce qui est énoncé précédemment pour les agents sur niveau, est également applicable pour les services sociaux actifs intra et extra-muros .

Nous voudrions aussi souligner la bienveillance des services administratifs de la prison envers les membres de notre commission (greffe, service des procédures TAP, secrétariat, comptabilité...) ,toujours disponibles pour répondre à nos

questions et cela malgré leur surcharge de travail souvent en lien avec le manque de personnel.

Accès au cellulaire

Si en principe l'accès illimité au cellulaire est garanti par le statut des CdS, en pratique à la prison de Lantin la liberté de circulation des commissaires est trop régulièrement empêchée. Il s'agit d'un problème récurrent maintes fois signalé à la direction. Malgré des rappels, pratiquement aucune amélioration n'est intervenue. L'organisation de mouvements, la taille de la prison, son infrastructure, le manque de personnel, les mouvements de grève répétitifs sont autant de causes invoquées pour limiter l'accès des commissaires aux différentes parties des quartiers de détention.

En Maison d'arrêt le problème est particulièrement sévère et pose question. A titre d'exemple, lorsque qu'un mouvement préau est en cours sur deux étages, toute la maison de détention nous est fermée.

En MP, certains agents prônent également la sécurité optimale. Lorsque les détenus ont des activités sur niveau, il n'y a pas de place pour les membres de la commission. Heureusement, tous les agents n'ont pas encore adopté cette prudence qui, à notre sens, ne se justifie pas dans la plupart des cas.

Ces problèmes sont apparus de façon plus aiguë en MA, lorsqu'on a réduit le nombre d'agents et modifié l'organisation journalière en 2016. L'essentiel des mouvements se passent entre 8h et 16 h. Cette concentration des activités réduit fortement nos possibilités de rencontre avec les détenus en cellule.

Dysfonctionnements et manquements constatés

*** Les grèves**

L'année 2022 a connu 18 jours de grève, or la loi du 23 mars 2019 concernant l'organisation des services pénitentiaires et le statut du personnel pénitentiaire, instaure dans ce cas un service minimum dans les prisons belges . Ce service n'a jamais été activé, car depuis mars 2019, les grèves ont eu une durée de 24 à 36 h. or, ce n'est qu'au-delà de 48 h qu'il peut être imposé.

La direction a géré cette problématique avec les agents non-grévistes, mais il n'est pas rare que des membres de la direction paient aussi de leur personne afin d'assurer les tâches vraiment essentielles.

Les préaux comme les douches ont dû être parfois supprimés.

Cette loi n'atteint donc pas son objectif, car trop souvent, les droits des détenus, repris dans cette loi, ne peuvent être rencontrés.

*** Les interpellations :**

Face aux nombreux dysfonctionnements ou manquements qui nous sont signalés, force est de constater que la principale activité des membres de notre commission consiste à tenter de trouver des solutions au cas par cas pour les détenus qui nous interpellent. Transmettre aux services concernés des fiches messages perdues, contacter ces mêmes intervenants pour apporter une réponse attendue par le détenu

parfois depuis des semaines, débloquent certaines situations tendues, tentent d'améliorer le quotidien de certains détenus en souffrance, apportent une information pour aider les détenus à comprendre leur dossier de séjour ou autre....toutes ces actions dépassent certainement le cadre de notre mission première, mais comment rester indifférent ?

La question mériterait peut-être un débat plus général au sein du CCSP.

* Détenus âgés :

La prison compte, de plus en plus, de détenus âgés. Nous avons appris que la prison de Bruges mène une réflexion pour créer une section pour une quinzaine d'hommes âgés dont la santé ne requiert pas de soins trop importants.

De petites maisons de détention pourraient être aussi envisagées pour accueillir ce type de détenus qui ont besoin d'un encadrement et de soins spécifiques avec un personnel ayant une formation adaptée.

Ne serait-il pas opportun de mener une étude semblable en Wallonie/Bruxelles ?
--

La commission des plaintes

En fonction des situations rencontrées auprès des plaignants, nous expliquons la règle à respecter pour l'introduction de leur réclamation et à quelle instance il est judicieux qu'ils s'adressent, CdP, commission d'appel, plainte interne, plainte au service de police...

Quand cela est possible, nous privilégions le dialogue avec les personnes ou les services concernés. Ceci, sans, toutefois, mettre à mal le droit de plainte qui est une avancée considérable pour le respect des droits des détenus. Nous aimerions toutefois, dans certaines situations, mettre en place une réelle dynamique de conciliation entre les différentes parties concernées.

Pour ce qui est des plaintes internes et dans le but de ne pas user cet outil, nous collectons les différentes plaintes recueillies par les commissaires et les transmettons à la direction lors de nos rencontres mensuelles.

Le recueil des plaintes orales ou des plaintes écrites trouvées dans les boîtes, pose parfois un problème à la CdS quant au délai à respecter. Les entrants, par exemple, ont besoin de temps avant de comprendre le fonctionnement de Lantin. Lorsqu'ils nous contactent pour se plaindre c'est souvent sur le fil ou trop tard. Pour les plus anciens, l'hésitation est souvent au rendez-vous. Que va-t-il se passer au niveau de mon vécu, de mon dossier ... si je dépose plainte ? Oser se plaindre n'est pas toujours évident : la crainte de réactions ou d'un transfert est bien présente.

Ne serait-il pas envisageable d'allonger légèrement les délais de recevabilité des plaintes adressées à la CdP ou à la CdA?

Au cours de l'année 2022, certains membres de la CdS ont participé à des audiences de la CdP en tant que « remplaçants suppléants ». A l'unanimité, tous ont apprécié cette expérience et saluent le grand professionnalisme des membres permanents.

1.3. Traitement des personnes détenues

Les visites aux détenus

Comme en 2021, nous ne privilégions pas la nomination au sein de notre commission d'un commissaire du mois. La régularité de la présence, 2 à 3 jours par semaine, de 4 à 5 personnes sur le terrain sans que ce soit nécessairement la même personne, nous semble importante pour le suivi des situations des détenus.

Lors de notre passage, nous relevons le courrier déposé par les détenus dans les boîtes aux lettres placées sur chaque niveau et réservées à la commission. Le commissaire va ensuite à la rencontre du détenu, en cellule dans la majeure partie des cas. Il peut éventuellement le recevoir en parlant avec un avocat, mais le temps d'attente entre la demande et la présence effective du détenu est relativement long. Cette procédure est exceptionnelle.

Dans tous les cas, le maximum de confidentialité est assuré lors de nos rencontres. En fonction des situations, nous envisageons avec le détenu les démarches à entreprendre, et ce, toujours avec son accord.

Pour tout détenu rencontré, nous rédigeons un petit rapport sur le drive reprenant d'une part le nom du détenu, le ou les motifs de l'interpellation, les suggestions de traitement de leur(s) plainte(s) et le suivi apporté. Tous les commissaires ont accès aux rapports d'où, en cas d'urgence, n'importe quel commissaire sait prendre le relai. Cependant et sauf cas d'urgence, nous privilégions la continuité du suivi par le même commissaire.

Ces rapports réguliers sont la base de nos rapports mensuels. Ces derniers reprenant une synthèse des problèmes rencontrés qui détermineront parfois nos actions futures.

Réactions

Par rapport aux demandes ou plaintes formulées, des explications sont données par les directions.

Nous constatons que, faute de moyens humains, financiers et en raison de la surpopulation, la gestion de la prison est extrêmement difficile. Il n'est pas évident pour la commission de négocier, envers et contre tout, le respect des droits humains, de la loi de principes, comme des circulaires et du ROI.

Dans une lettre ouverte, en novembre dernier, des directeurs dénonçaient d'ailleurs le fait « *qu'ils ne pouvaient plus accepter de devoir bafouer les droits de l'homme, jour après jour* » (lu dans « Le Soir » du 29 novembre 2022).

Lantin, vous l'aurez compris, est loin d'être une prison modèle.

Toutes ces interpellations nous amènent au constat alarmant que la situation des prisons en Belgique, et en particulier à Lantin, se dégradent sans qu'aucune réponse concrète et durable ne soit apportée par le monde politique. Cet état de fait n'augure rien de bon pour la réinsertion des futurs sortants de prison.

1.4. La Commission en chiffres

a) Nombre de réunions mensuelles :

Notre commission s'est réunie 11 fois en 2022. Le nombre de membres présents est variable, mais le quorum a toujours été atteint .

b) Nombre de jours de présence et visites réalisées mensuellement :

Mois	Jours de présence	Nbre de commissaires	Nbre de rapports encodés
Janvier	12	5	118
Février	10	7	115
Mars	13	6	147
Avril	10	7	109
Mai	13	6	162
juin	9	7	126
juillet	13	6	149
Août	12	6	158
Septembre	10	6	133
Octobre	10	4	125
Novembre	13	7	142
Décembre	10	5	198
	Total annuel	Moyenne mensuelle :	Total annuel
	135	6	1682

2. La surveillance

2.1. Thématiques principales relevées par la CdS

- **Difficultés de communication et lenteur administrative**

Les difficultés liées à la communication entre les services et les détenus et les lenteurs administratives font toujours l'objet de nombreuses interventions de la CdS. La CdS a plus précisément constaté de nombreuses carences concernant la communication interne de la prison :

- des fiches messages se perdent ou restent sans réponse malgré des envois répétés ;
- les informations ne sont pas transmises d'un service à l'autre ;
- des informations de base ne sont pas transmises aux entrants et aux transférés notamment concernant la procédure d'aide matérielle.

Les services semblent surchargés. Sont en cause le manque d'effectif et la surpopulation endémique. Le système de communication archaïque entraîne une lenteur administrative, une dilution des responsabilités, un manque de dynamisme et de pro-activité dans l'avancement des dossiers.

Un exemple est donné par le cadre du personnel psycho-social. Pour la Maison d'arrêt, 6 assistants sociaux pour accueillir des détenus entrants (arrêt/transfert), soit actuellement 110 dossiers par AS au lieu de 75. Autre exemple, au greffe, il y a 18 travailleurs dont 4 chefs. Quatre de ces personnes sont en congé de longue maladie et ne sont pas remplacées. Il faudrait selon la direction 6 personnes de plus.

Autre exemple, dans un autre domaine : le manque de communication entre services entraîne une lenteur de réaction des services techniques en cas de panne.

Concernant les transferts, les détenus ont toujours très peu d'informations concernant la prise en compte de leur demande.

- **Le plan de détention**

La CdS a recueilli de nombreuses plaintes de détenus concernant l'évolution de leur dossier, en particulier la longueur des délais d'attente pour la constitution des dossiers de demande de PS et CP alors que la date d'admissibilité est dépassée, et parfois depuis très longtemps. Ceci était apparemment dû à un sous-effectif au greffe. Pour soulager le greffe, la procédure des PS et des CP a été modifiée : le SPS étudie la demande et la transmet au greffe avant (et parfois tout juste avant) la planification de la sortie. Par contre, lorsqu'il s'agit d'une première demande, elle est d'abord enregistrée par le greffe, qui lance la procédure.

Les détenus rencontrent aussi des difficultés dans l'obtention d'une aide de l'ASJ pour faire des démarches administratives ou faire une recherche d'hébergement dans la perspective d'une libération. Les délais d'attente sont très importants. La difficulté d'envisager un plan de réinsertion se fait particulièrement sentir pour les SDF et sans papiers.

- **Vie quotidienne**

Concernant le matériel des cellules, la CdS a reçu des plaintes à propos du manque d'oreillers et de la propreté des draps fournis ainsi que de la literie, en particulier aux

VHS. La direction promet de faire les achats nécessaires. Pour les taches sur les draps, une entreprise extérieure est chargée du nettoyage et certaines taches ne partent pas (isobétadine ?). Plaintes également concernant la température : il y a eu des pannes de chauffage (réparées). Plaintes concernant l'humidité dans certaines cellules. La direction attribue le problème également aux problèmes de chauffage. Cependant des travaux ont été entrepris et actuellement, les fenêtres fixes du 7^e étage de la M.A. peuvent en principe s'ouvrir pour permettre une saine aération. D'autres plaintes ont été reçues concernant l'état des armoires, dont certaines sont sans étagères. La direction demande un inventaire pour une remise en état.

Concernant l'hygiène, en maison d'arrêt, les détenus se plaignent du peu de douches (2 par semaine). La direction comprend la demande, malheureusement la quantité d'eau chaude est limitée. Ces limites sont techniques. Seule une chaudière est en état de marche. Il faudrait qu'une seconde soit mise en service, ce qui jusqu'ici n'est pas prévu par les responsables.

Au Quartier Femmes, des plaintes sont recueillies concernant les solos médicaux. Sont en cause les travaux de remise en état des cellules. Il s'agit heureusement d'une situation transitoire. Dans cette section, les femmes ont maintenant la possibilité d'obtenir gratuitement des serviettes hygiéniques.

Lors des fortes chaleurs, la Commission a demandé l'ouverture des guichets pour créer un minimum de courant d'air. La direction a autorisé cette ouverture, laissée cependant à la discrétion du chef responsable de maison. La CdS a reçu plusieurs plaintes concernant la non-ouverture de ces guichets.

La présence de rats a encore été constatée. C'est un problème récurrent et difficilement gérable. Il y a comme une culture de jeter les aliments par les fenêtres.

Concernant l'alimentation, la CdS a reçu plusieurs plaintes concernant une nourriture insuffisante en MA. Malgré les restes, les agents ne font pas toujours de repasse. Sous prétexte que l'Afsca l'interdit, ce qui n'est pas exact. La repasse à midi est même conseillée. La CdS a constaté que certains agents se servaient personnellement au chariot des détenus, ce qui est interdit par la direction tant que la repasse n'a pas eu lieu. Elle l'a, à plusieurs reprises, rappelé aux agents, sans toutefois être vraiment entendue semble-t-il. Concernant la quantité de nourriture, la direction estime que les quantités sont suffisantes même si la quantité de fruits frais est limitée. Concernant le pain, le nombre de pains par jour est calculé : 1 pain pour 3 personnes. La Direction rappelle que tous les jours une vérification, quant au nombre de détenus, est réalisée. Un pain, c'est +/- 21 tranches. De plus, 2 niveaux réclament 2 pains supplémentaires au lieu d'un, il s'agit des 1^{er} et 8^e niveaux. Il ne devrait pas y avoir de problèmes.

La direction rappelle que le budget de 4,05 euros par jour et par personne ne permet pas de faire mieux, le budget prévu pour la nourriture étant déjà dépassé.

Concernant les vêtements et objets personnels : la CdS a reçu des plaintes concernant la possibilité de porter des vêtements civils, ce qui est accepté par la loi. Il n'y a pas de blanchisserie en MA et la prison ne se charge pas de l'entretien des vêtements civils, ce qui fait que les détenus en MA qui ne reçoivent pas de visite ne peuvent pas avoir de vêtements civils. L'intervention de la CdS auprès de la direction n'a pas permis de trouver une solution. La direction a fait une étude pour organiser des petites buanderies en MA. Mais le budget n'a pas été octroyé. Il existe cependant une vestiboutique gérée par des visiteurs, pour permettre aux détenus qui ont un congé ou sont libérés et qui ne possèdent pas de vêtements adaptés de sortir dans de bonnes conditions. L'accès à la vestiboutique ne doit cependant pas être généralisé.

La CdS a aussi reçu des plaintes concernant le linge qui n'a pas été lavé pendant plusieurs semaines, ce qui est particulièrement gênant pour les détenus qui n'ont pas de vêtements personnels qu'ils peuvent faire laver à l'extérieur. La direction reconnaît le problème dû à des malades à la buanderie et donc au sous-effectif. Les choses devraient rentrer dans l'ordre.

Des plaintes ont aussi été reçues concernant les objets placés au prohibé et surtout à propos de pertes lors des transferts. Quand il y a un problème reconnu, le détenu doit dresser une liste et peut demander un dédommagement, qui souvent se fait attendre. La Commission est intervenue plusieurs fois à ce sujet. La direction a dit mener une enquête interne à ce sujet.

Concernant l'aide sociale et la cantine :

Des plaintes ont été recensées concernant l'état de fraîcheur des produits frais. Dans ce cas, le détenu doit le signaler immédiatement et il est remboursé.

Plusieurs plaintes ont été enregistrées concernant la hausse des prix de la cantine : le détenu ne découvre la hausse qu'après avoir effectué sa commande. Les rectifications sont régulièrement transmises aux détenus. Malgré cela, la CdS a constaté le problème, reconnu également par les agents. La direction reconnaît le problème mais dit que la prison ne peut assumer les hausses de prix au rythme où elles se présentent. Ces hausses de prix reflètent la hausse dans les magasins à l'extérieur de la prison.

Des plaintes sont parvenues également concernant le manque de tabac à l'entrée. Le détenu fumeur doit parfois attendre plusieurs jours pour s'en procurer. Les agents ne veulent plus approvisionner comme auparavant par crainte de racket ou de jalousie. La CdS s'interroge sur la possibilité de rétablir le tabac social qui a déjà existé.

Les montants de l'aide sociale (prêt) ont été revus à la hausse, avec un maximum de 60 euros par mois après 3 mois et de 40 euros avant 3 mois.). Il semble que l'information soit insuffisante pour l'obtention de ces aides.

Concernant la comptabilité, plusieurs plaintes ont été reçues concernant les dégradations facturées. Un détenu a pu être remboursé grâce à l'intervention de la CdS, car il n'y avait pas eu d'état des lieux de sa cellule avant son entrée.

• **Contacts avec l'extérieur, liens familiaux, information**

Les visites virtuelles lors de l'expérience du Covid se sont révélées très positives. Ces visites continuent, notamment pour les détenus dont la famille est à l'étranger, mais aussi pour ceux qui ne reçoivent pas de visites à table.

En Maison d'Arrêt essentiellement, des plaintes sont reçues concernant l'organisation des visites : appel tardif des détenus, ce qui raccourcit la visite facilement d'1/4 d'heure. Parfois, les détenus ne reçoivent pas de réponses à leur demande ou les personnes à l'extérieur n'arrivent pas à joindre celui qui organise les visites. En réponse à certaines de ces plaintes, il y a actuellement possibilité en sortant d'une visite de s'inscrire à la prochaine visite.

On précise qu'en raison des sous-effectifs au greffe pendant des mois, le traitement des demandes de visites a été en souffrance pour tous les secteurs. Des solutions ont été mises en œuvre, avec la collaboration d'agents du Service Extérieur, pendant quelques mois, pour y pallier et ne pas laisser ces demandes en attente trop longtemps. Il faut reconnaître que, bien souvent, les demandes ne peuvent être traitées car elles sont incomplètes ou mal complétées. Le formulaire de demande de

visites est d'ailleurs en révision pour une meilleure efficacité du traitement de la demande.

Des plaintes sont aussi reçues concernant l'attente excessive (1h à 1h30) après les visites en fin de matinée, dans un espace minuscule. La direction interpellée réagit. Par la suite, le temps d'attente semble restreint à 10 minutes. Dans ces espaces d'attente, également lors des préaux, il n'y a pas d'installations sanitaires (urinoirs) disponibles



Local de visites à la maison d'arrêt

Des plaintes ont été reçues concernant la difficulté d'avoir accès à la loi de principe. Au début de l'année, il n'y avait pas de possibilité d'y accéder sauf via son avocat. Actuellement, à la demande de la CdS elle est disponible à la bibliothèque, au Quartier Femme, en MP, MA et à l'annexe.

Le ROI peut être obtenu à la bibliothèque. Le document définitif est toujours en attente d'une reconnaissance officielle.

Il arrive trop souvent qu'un détenu patiente pour être transféré au tribunal. Au dernier moment, il apprend qu'il ne sera pas extrait par le service de la DAB pour s'y rendre. Il ne reçoit pas vraiment d'explications sauf un document à signer (parfois avec retard, de plus certains ne connaissent pas le français ou ne savent ni lire ni écrire). Le détenu rentre alors en cellule sans avoir la possibilité de joindre son avocat et de savoir si c'est un report de l'audience ou non. Le juge est souvent informé d'un refus d'où jugement par défaut. L'avocat ne contestera pas le fait sinon le jugement est encore reporté. Peut-on affirmer que les droits du détenu ne sont pas bafoués par les carences de ce service ? (Le jugement risque d'être plus dur et pas adapté aux faits!)

Ce service reporte aussi, des extractions en vue de soins à l'hôpital et ce, pour différentes raisons dont, nous supposons, le plus souvent pour un manque de moyens humains.

- **Travail – Activités - Formation**

Concernant le travail, d'une manière générale, la Commission constate une pénurie de postes et reçoit régulièrement des plaintes à ce sujet : liste d'attente, perte de l'emploi suite à une sanction, ... Les détenus sans ressources s'en plaignent particulièrement.

Les ouvriers de Gradatex ont interpellé la Commission : ils souhaitent une revalorisation des gratifications, en raison de l'augmentation des prix de la cantine et déplorent le manque d'aération de l'atelier, où l'air est régulièrement saturé de poussières de mousse.

Les espaces susceptibles d'accueillir des ateliers ne manquent pas mais plusieurs ne sont pas utilisés, faute d'entreprises partenaires.



Atelier Gradatex



Espace non utilisé

Concernant les rémunérations : pour le travail domestique, en 2022, le budget reçu est de 321 386 €. Il a permis de gratifier en moyenne 184 détenus par mois (avec les deux extrêmes qui sont un mois à 173 détenus et un autre à 195 détenus) pour une dépense mensuelle moyenne de 26.494€ (avec les deux extrêmes qui sont un mois à 24.569 € et décembre à 27.669 €.).

Plusieurs taux horaires sont fixés en fonction de la complexité du travail et organisés de manière progressive : 0,81 €/heure correspond au taux de gratification d'un servant de niveau ou de préau ; 0,86 € est donné aux servants de l'infirmerie, de l'annexe, des fouilles, du médical ; 0,91 € aux lingers ; 0,98 € aux personnes qui

effectuent le nettoyage dans l'administratif ; 1,01 € aux détenus qui travaillent à la cuisine ou en tant que BTR ; 1,13 € aux détenus qui travaillent au service technique et 1,42 € à quelques détenus nommés «premier technicien» ou «premier cuisinier». Pour le travail pour les entrepreneurs : en 2022 les gratifications mensuelles moyennes se sont élevées à 10.967 € (avec les deux extrêmes 6.703 € et 14.009 €). Le nombre moyen mensuel de détenus occupés dans les ateliers entrepreneurs est de 61 détenus (avec les deux extrêmes qui sont 48 détenus et 83 détenus). Les ateliers actifs sont les suivants: blanchisserie industrielle, fabrication d'articles avec coutures, collage, montage de displays, micro brasserie, housses mortuaires).

Concernant les préaux, la Commission a reçu de nombreuses demandes, en M.A., pour revenir à 2 préaux par jour, ce qui selon la direction n'est pas possible vu le cadre des effectifs et les consignes de sécurité. Les préaux sont très souvent supprimés par manque d'agents. La Direction générale est bien au courant de l'absentéisme des agents : +/- 42 agents ont une absence de longue durée (absence de 6 mois). Les autres congés de maladie sont souvent de 3 semaines. Pour organiser un préau, il faut un minimum de 32 agents, nombre négocié avec les syndicats. Les détenus souhaiteraient revenir au rassemblement des niveaux A et B par préau pour en avoir davantage. Mais, le nombre de détenus va augmenter à cause du JAP, davantage de détenus en même temps, serait créer de l'insécurité. Le mardi, il n'y a pas de préau en M.A., en raison de la distribution de la cantine qui engendre régulièrement des incidents et qui prend du temps. Des demandes ont été faites pour placer des urinoirs et des poubelles au préau. La Direction reconnaît le problème, il y en avait auparavant mais ils ont été détruits par les détenus et le remplacement coûterait 40.000 euros. D'autre part, les poubelles et urinoirs sont des lieux de trafic pour certains détenus.

Concernant les activités : il y a une certaine déception de la part des agents qui organisent certaines activités en particulier. Ainsi, en été, un tournoi de mini foot n'a pu être mené à bien, à la M.A., car certains détenus se sont désistés en dernière minute ou ne participaient pas sérieusement. L'activité a dû être supprimée et cela n'encourage pas vraiment les agents à recommencer et la Direction ne l'envisage pas non plus. A côté de cela, diverses activités et formations sont organisées. La Commission reçoit des plaintes concernant l'insuffisance de formation. En Maison d'Arrêt, le manque de travail et d'activité est un vrai problème.

- **Sécurité – Ordre – Discipline – Incidents**

Fouilles à corps : plusieurs plaintes sont recueillies concernant les fouilles à nu en MA. La procédure ne serait pas respectée. Les agents ne porteraient pas de gants. Normal, dit la direction, c'est une fouille visuelle uniquement. Le détenu doit recevoir un document de la direction. Dans le cas contraire, il peut avoir recours à la Commission des plaintes.

Sécurité : En M.A., il n'y a plus de bouton d'appel en état de fonctionner dans les cellules. Il n'y a donc aucun moyen d'appeler en particulier la nuit en cas de malaise ou d'incident.

Relations agents/détenus : Des plaintes récurrentes parviennent à la CdS contre des agents agressifs et provocateurs : insultes, grossièreté, agressivité, provocation, comportements discriminatoires favorisant certains détenus et décourageant

d'autres. La Commission a relevé une liste d'agents en cause. La direction est prévenue.

Incidents :

- Conditions indignes d'extraction d'une femme pour accouchement. Contrairement à ce qui a été relaté dans les médias, la détenue n'était pas attachée lors de l'accouchement mais menottée pendant le transfert et une agente est restée pendant l'accouchement. Selon les règles de l'ONU, les moyens de contrainte ne doivent pas être utilisés pendant le travail, l'accouchement et immédiatement après. Il y a lieu de prévoir explicitement que tout accouchement et examen gynécologique doivent se dérouler sans entraves et hors de la présence du personnel pénitentiaire afin de garantir le respect des femmes détenues. Les contraintes subies par la détenue pendant le transfert ont été très mal vécues et la procédure devrait être adaptée par la DAB qui assure ces transports. Il est à noter que, depuis lors, la procédure a été reclarifiée aux agents du QF et que le second accouchement qui a eu lieu s'est déroulé dans le respect des règles de l'ONU pour ce qui concerne l'accouchement et l'hospitalisation.

- Les agents sont de plus en plus souvent confrontés à des détenus ayant des troubles mentaux, c'est difficile pour eux et le psychiatre n'est pas suffisamment disponible.

- Mouvement collectif des détenus : en avril, en MA pour obtenir 2 préaux par jour

- Mouvement de préau en septembre pour obtenir la concertation en MA

Conclusions

Nous constatons que de nombreuses plaintes viennent du manque d'effectif. La rationalisation de la prison a fait perdre environ 80 équivalents TP. Les journées ont été raccourcies. Elles courent au maximum de 8h à 16h, tous les mouvements sont enchevêtrés : visites, rv médicaux, rencontres avec les intervenants internes et externes, préaux,... Pour la direction, les charges administratives sont plus nombreuses, les absents ne sont pas remplacés, les documents à remplir se multiplient et la population augmente. La CdS peine elle-même à se frayer un chemin jusqu'aux détenus. Les mouvements interrompent, empêchent ou retardent les visites d'autant plus que certains agents prennent des périodes tampons un peu trop larges avant et après les mouvements ou les changements d'équipe.

Un autre grand responsable des plaintes est le nerf de la guerre. A de nombreuses plaintes, la réponse est le manque de moyens, le budget refusé, etc.

2.2. Bilan de l'activité médicale

Voici quelques données chiffrées en 2022 (recueil des données par l'équipe médicale, à savoir Pauline Minguet, infirmière CdS et Dr Paul Massion, médecin CdS):

Interpellations santé individuelles (pour des détenus particuliers), transmises par les membres de la CdS:

- Au total, exactement n= 100 ;
- Âge moyen des détenus rencontrés : 42 ans +/- 12 ;

- 3 décès non violents rapportés par la direction: 2 attendus, survenus à l'hôpital (détenu âgé ; détenue avec cancer métastasé avec refus de LPRM), 1 mort naturelle au QF ;
- 8 tentatives de suicide et 1 suicide rapportés par la direction
- Prise en charge par équipe médicale de Lantin jugée globalement très bonne ; bonne volonté des médecins généralistes et des spécialistes, d'autant plus que les conditions et les patients sont difficiles;
- Désaccord mineur sur 5 cas : 2 cas de LPRM non octroyés (Les conditions actuelles sont soit d'être en phase terminale d'une maladie incurable – soins palliatifs - ou ne pas avoir accès aux soins car non accessibles car incarcéré ; critères élargis à envisager), retard de traitement de sevrage chez toxicomane entrant (n=2) et refus administratif de matériel médical spécifique (n=1)

Problématiques relevées à titre individuel :

- Accès aux soins limité : surtout pour la dentisterie (n=8) et la psychiatrie (n=8) ; délai parfois longs pour la gynécologie (n=2), la neurologie (n=1) et la dermatologie (n=1) et soins infirmiers 2x/j pour réfection de pansement souillé dépendant du « bon-vouloir » des agents pénitenciers (n=1) ;
- qualité de soins sous-optimale : surtout obstacle administratif au matériel médical nécessaire (n=6 : lit, matelas, béquilles, baskets, matériel kiné) et traitement extérieur non reçu (n=4); signalons aussi parfois examen clinique superficiel (n=1), une hygiène insuffisante des murs et frigo/wc (n=1), la présence de punaises de lit (n=1) ;
- communication insuffisante : résultats d'examens ou copie de dossier médical personnel, procédure à suivre pour les obtenir le plus souvent non connue des détenus ;
- manquement du médecin de la CdS : n=4 (congs, délai > 1 mois)
- non compliance/non collaboration évidente du détenu : n=6 (refus de consultation, d'hospitalisation, sabotage de matériel etc)

Démarches écrites pour une problématique générale de santé en prison :

17 réflexions ou démarches écrites au total

Thématiques variées :

- Recherche d'un médecin académique pour un groupe de travail du SPF Justice sur la santé en prison
- Recherche d'un médecin pour la CdS de Paifve
- Problème du logiciel médical Epicure obsolète et dangereux par le mauvais contrôle des prescriptions médicales
- Plainte déplacée envers la direction médicale de Lantin par l'avocat d'un détenu
- Courrier à Mme Mathilde Steenberg (chef de cabinet du ministre de la justice)
- Courrier à Mr Werner Vanhout (direction médicale centrale des prisons)
- Instructions adaptées pour le Covid par la DG-EPI
- Rôle du médecin de la commission de surveillance, précisé par le Conseil Central : synthèse ; « veiller au traitement réservé aux détenus et au respect des règles les concernant »

- Prise de contact avec Uliège (Vincent Seron – faculté de criminologie) pour la problématique des cas psychiatriques en prison
- Prise de contact avec ULIège (Pierre Wilderiane - conseiller santé au SPF justice) pour la problématique des cas psychiatriques en prison et le logiciel Epicure
- **Liste recensée des cas psychiatriques à Lantin : 74 cas demandant ou nécessitant une prise en charge psychiatrique selon les agents et la CdS : entre 22/11/2022 et 8/12/2022 : 34 en MA, 32 en MP et 8 au QF** ; en plus des 40 cas de l'annexe psychiatrique, soit 114/1080 détenus = 10.5% de la population de Lantin ; rappelons qu'il n'y a qu'un seul psychiatre présent trois demi-journées par semaine pour l'instant à Lantin.
- Information de l'INAMI sur l'assurabilité des détenus et sur l'engagement de paiement par les mutualités, à partir de janvier 2023.

En conclusion :

La santé en prison requiert davantage de **moyens humains et financiers**, avec un besoin évident en psychiatrie et en dentisterie.

La problématique des **cas psychiatriques** est particulièrement interpellante, car il y a un non-accès aux soins nécessaires en l'absence de psychiatres en nombre suffisant.

La communication au sein de la prison et avec le réseau de santé wallon, ainsi que les règles internes sécuritaires des prisons sont autant d'obstacles à la prise en charge optimale des détenus.

Une révision plus libérale des règles de libération provisoire pour raison médicale (LPRM) et de la liste du matériel médical autorisé nous semble nécessaire.

Le transfert des soins de santé DU SPF justice vers le SPF Santé dès janvier 2023 est une réforme accueillie avec beaucoup d'espoir pour les détenus.

2.3. Thématique transversale : la surpopulation

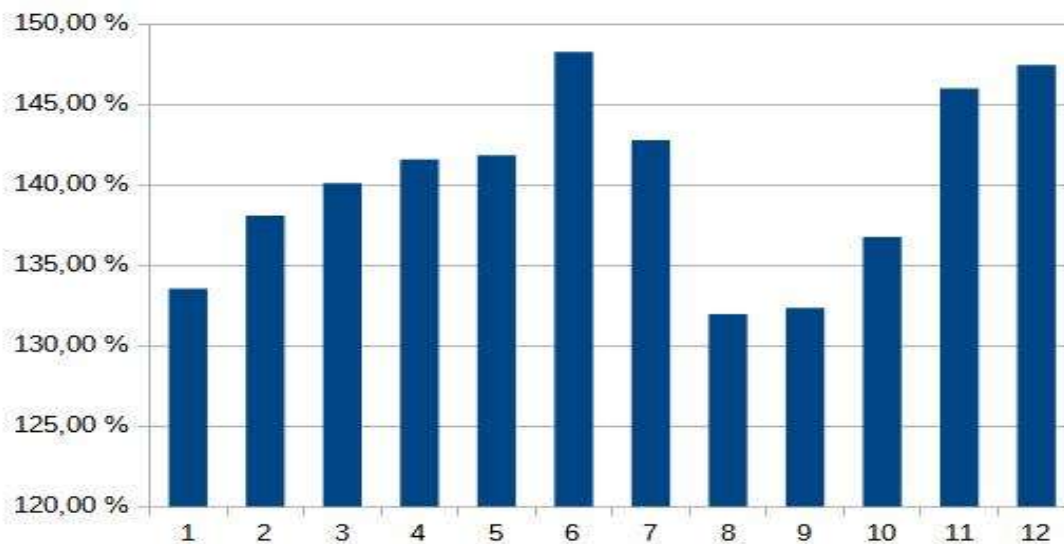
1. Relevé des chiffres en matière de population carcérale

- Capacité théorique de l'établissement: 748 (686 hommes, 62 femmes, 4 bébés, 15 détentions limitées).
- Nombre de détenu.e.s présent.e.s : le nombre total de détenu.e.s a oscillé durant l'année 2022 entre 987 et 1.109.

Détail par mois

	janv	fév	mars	avril	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc
Hommes	922	955	956	971	988	1036	995	922	916	943	1004	1013
Femmes	77	78	92	88	73	73	73	65	74	80	88	90
TOTAL	999	1033	1048	1059	1061	1109	1068	987	990	1023	1092	1103

Surpopulation globale en pourcentage



En termes de pourcentage, la surpopulation à Lantin durant l'année 2022 a oscillé entre 132% et 148%. La problématique concerne les hommes et les femmes dans des proportions similaires.

En moyenne, on dénombre donc 1.048 détenu.e.s, ce qui correspond à 140% de la capacité théorique.

2. La surpopulation et ses conséquences dommageables sur les droits et la dignité humaine des personnes détenues

Dans la suite de ce chapitre, nous allons tenter de recenser les principaux domaines dans lesquels la surpopulation a, à notre estime, une incidence plus ou moins directe. Il est important de souligner que la plupart du temps, la surpopulation se conjugue avec une ou plusieurs autres causes comme le manque de personnel, l'état des infrastructures, le manque de dynamisme de certains services, le comportement de certains détenus et agents, les ressources financières, etc.

Les conséquences de la surpopulation sont souvent dramatiques au regard des droits fondamentaux des personnes privées de liberté, et ce, à plusieurs niveaux : tensions entre détenus, promiscuité de plus en plus difficile à supporter, manque d'intimité, hygiène problématique, déclin de la santé physique ou mentale des détenus, manque de suivi par les médecins, assistants sociaux et psychologues, difficultés d'organisation des activités et formations, nombre de douches réduites,...

2.1. Quels effets sur les conditions matérielles ?

➤ Encellulement individuel / encellulement multiple

La surpopulation augmente par définition le nombre de duos et même de trios que l'on dénombre à Lantin. Exemple concret au quartier femmes où le chef-quartier s'arrache les cheveux pour répartir les détenues dans un nombre limité de cellules - à mettre en relation avec les travaux d'aménagement qui rendent certaines cellules momentanément indisponibles et les impératifs médicaux qui imposent des solos.

Autre exemple : l'annexe psychiatrique a dû occuper des cellules supplémentaires à la polyclinique, ce qui complique la prise en charge par le personnel spécifique.

Dès l'instant où l'encellulement n'est pas individuel, des problèmes de promiscuité, d'intimité et d'hygiène apparaissent dans le chef des détenu.e.s concerné.e.s.

➤ Couchage : nombre, type (lits superposés) ➤ Sanitaires / WC ➤ Intimité

Des commandes de chaises adaptées et de matelas ont posé problème un moment durant l'année 2022. Il fut alors question de stocks vides.

➤ Hygiène ➤ Éclairage et ventilation

Limitation du nombre de douches par semaine dans certains quartiers. A titre d'exemple, en maison d'arrêt, les détenus sont limités à deux douches par semaine.

Nombreux sont les détenus qui se plaignent du manque d'eau chaude. A titre d'exemple, les jours où les détenus n'ont pas accès à la douche en maison d'arrêt, ils reçoivent un bassin de quelques litres d'eau tiède.

Ce problème découle notamment de la surpopulation, mais également des infrastructures limitées et vétustes de l'établissement.

Un autre problème récurrent, dont les causes sont très certainement multiples, est relatif au temps d'attente pour pouvoir se rendre aux toilettes lors d'une attente pour rencontrer un service, pendant ou avant remontée des visites à table ou des préaux (où les urinoirs ont été supprimés).

La direction reconnaît ce problème et précise que la prison est mal pensée à plusieurs points de vue pour les détenus comme pour « les visiteurs », dès qu'on entre dans le carcéral.

➤ Entretien des locaux

La surpopulation a inévitablement une incidence sur l'usure d'une série de choses, dont les locaux. Il s'avère cependant extrêmement difficile de quantifier cet état de fait.

➤ Autres problèmes spécifiquement liés à la suroccupation des locaux : usure et détérioration plus rapide, moisissures, nuisibles.

Ces différentes nuisances sont régulièrement constatées, mais elles nous semblent autant dues, sinon davantage, à la vétusté de la prison (et à la qualité des matériaux utilisés lors de sa construction) qu'à la surpopulation.

➤ Nombre d'heures passées en cellule / nombre de personnes dans la cellule / espace disponible

Il a été signalé que les détenu.e.s de la M.A. n'avaient pas accès au préau le mardi de la "dépense".

Il semblerait que cela soit justifié par les autorités de la prison et que ce choix ait été fait dans l'intérêt des détenus (car vérification immédiate des achats de cantine et du linge).

Or la loi prévoit que les détenu·es peuvent avoir un préau minimum par jour.

A noter que la Commission des plaintes a eu à connaître de ce problème dans un dossier.

La direction évoque deux raisons pour justifier la suppression du préau le mardi après-midi en maison d'arrêt, en indiquant qu'elle est obligée de faire des choix :

1. La cantine du mardi est la plus importante en quantité. Elle génère beaucoup de litiges en plus passage de la buanderie qui nécessite de geler une plage horaire pour faire son travail sur niveau.

2. Certains services externes peuvent aussi intervenir notamment au préau pendant cette période.

Pour la direction, les problèmes proviennent de la rationalisation du nombre d'agents, mais aussi du personnel administratif et de la surpopulation (surtout en maison d'arrêt). Tout cela a un impact sur l'organisation des préaux.

➤ En raison du nombre de détenus condamnés présents à Lantin, certains d'entre eux sont détenus en maison d'arrêt alors qu'ils devraient se trouver en maison de peines. Cela entraîne différentes conséquences (moins d'activités, moins de possibilités de travailler,...).

2.2. Quels effets sur le régime et les activités ?

➤ Alimentation : quantité, qualité, équilibre, régimes spéciaux, etc.

Le repas du soir est souvent servi à 15h30, ce qui pose problème pour les plats chauds, mais surtout pour les crudités à garder en cellule jusqu'à l'heure du repas.

Diverses plaintes ont également été recueillies par des détenu.e.s concernant la qualité et la quantité des repas ou de certains aliments (pas assez de viande ni de légumes).

Plusieurs détenus se sont plaints des quantités de certains repas.

➤ Objets personnels : disparitions, n°, etc.

La Commission de surveillance a reçu plusieurs plaintes concernant des objets qui auraient disparu lors de mutations de cellules. De là à considérer qu'il s'agit d'une conséquence directe de la surpopulation, cela semble peu évident.

➤ Visites : horaires, durée, locaux, intimité, entretien des locaux

Nombreuses plaintes en M.A. pour manque de suivi des demandes de visites et/ou la limitation de leur nombre.

Plusieurs détenus se sont plaints concernant les visites à table en maison de peines pour signaler qu'elles seraient écourtées et dureraient au mieux 45 minutes au lieu de 60 minutes.

La direction connaît le problème, plus particulièrement le mercredi où l'accueil rencontre des difficultés vu le nombre de personnes qui se présentent en même temps. Il n'y aurait pas de problèmes pour la maison d'arrêt car les visites sont sur rendez-vous, ce qui n'est pas le cas en maison de peines où les démarches sont plus longues. La direction conseille de proposer aux détenus en maison de peines de choisir le créneau de visites qui durent 2 heures plutôt qu'1 heure.

Plusieurs détenu.e.s se sont plaint.e.s de voir leur visite hors surveillance écourtée ou leur nombre diminué. Les personnes estiment que légalement elles ont droit à minimum une fois deux heures de VHS par mois. Or, elles sont souvent écourtées au minimum de quinze minutes. Elles n'obtiennent pas les deux heures complètes que la loi prévoit.

Aux dires de certain.e.s détenu.e.s, les VHS dureraient trois heures dans certaines prisons.

D'autres personnes se plaignent du nombre de VHS et estiment qu'une seule VHS par mois, c'est trop peu. Seulement celles qui bénéficient de PS ou de CP doivent accepter ce changement car il permet aux autres détenus d'avoir effectivement 2 VHS par mois.

Les visites par visioconférence ont aussi dû être très temporairement limitées en raison du fait qu'un des ordinateurs utilisés à cette fin a été endommagé par un détenu. Un lien peut ici aussi être fait avec le problème de la surpopulation.

A noter qu'une VHS a été octroyée par la Commission des plaintes comme compensation mais elle est refusée car trop de demande et on ne peut pas refuser à un détenu pour en favoriser un autre.

➤ Travail : n° de places, listes d'attente, locaux, rémunération, etc.

Nombreuses plaintes concernant des demandes non satisfaites / le délai d'attente - à mettre en relation avec le manque d'offres proposées par le Cellmade.

Problème nettement plus criant en maison d'arrêt qu'en maison de peines.

➤ Formation : n° de places, listes d'attente, locaux, etc.

Problème à nouveau plus criant en maison d'arrêt où les formations sont inexistantes.

➤ Activités de loisir et culture : nombre de places, listes d'attente, locaux, etc.

En maison d'arrêt:

La direction nous a expliqué qu'en 2022, des activités collectives ont pu être organisées grâce au ciné-débat animé par "Un pass dans l'impasse" (en abrégé, l'UPDI). Malheureusement, le non-renouvellement des subsides a stoppé net cette activité. L'activité avait lieu un vendredi par mois en fin d'après-midi à la salle de la maison d'arrêt pour un maximum de 10 détenus par séance. Les films présentés étaient sélectionnés pour leur lien avec la santé mentale (dont notamment la dépression, la dépendance, etc.). L'activité était ouverte à tous les détenus maîtrisant suffisamment le français pour comprendre le film et participer au débat. Vu le nombre d'inscrits par séance, la priorité était donnée aux détenus n'ayant pas ou peu de visites, de manière à leur offrir un moment d'échappatoire autre que le préau, les détenus ayant des visites régulières complétaient la liste effective.

Les séances ont rencontré un franc succès : selon l'animatrice (qui animait également cette activité dans d'autres établissements), les détenus de la maison d'arrêt étaient attentifs, participatifs et toujours très respectueux.

Il semble évident que l'organisation d'activités en maison d'arrêt est compliquée à mettre en place en raison notamment de la surpopulation, du manque d'infrastructure et de moyens avec lesquels la direction n'a d'autre choix que de devoir composer. Mais au-delà de ces contraintes factuelles, on ne peut ignorer l'incidence de la résistance de certains membres du personnel à voir les détenus bénéficier d'activités (perçues comme du loisir et comme un risque sécuritaire). Le pas franchi en 2022 avec le ciné-débat mérite d'autant plus d'être souligné dans la mesure où il illustre que cette résistance n'est pas une fatalité.

Pour le reste, il n'y a ni activité ni formation en maison d'arrêt.

2.3. Quels effets sur les soins de santé ?

La surpopulation a très certainement une incidence sur l'accès aux soins de santé.

En médecine générale, il existe un manque de médecins, et 3 mois de retards de paiement des honoraires ; le Dr Dreezen a réussi à engager 2 nouveaux collègues

généralistes pour remplacer 2 absents et pallier aux consultations. Il est d'autant plus crucial d'assurer la stabilité salariale pour pérenniser leur travail. Le système de paiement qui passe maintenant par Fedcom est d'une lourdeur administrative sans nom.

En médecine spécialisée, beaucoup envisagent d'arrêter de se déplacer jusque Lantin en raison des problèmes évoqués.

En médecine psychiatrique, la situation est catastrophique, avec de plus en plus de détenus psychiatriques en dehors de l'annexe, des manifestations de décompensation psychique (d'où états de crise, délires, bagarres en cellule, menaces sur le personnel ou sur des codétenus, dégradations majeures, négligence totale de l'hygiène, ...). Il n'y a toujours qu'un seul psychiatre pour couvrir les 110 à 130 dossiers, il ne peut que s'occuper des cas les plus inquiétants et parer au plus pressé.

En médecine dentaire, il manque cruellement de dentistes, avec par conséquent des délais d'attente anormalement longs.

La Commission de surveillance a reçu durant l'année 2022 de nombreuses plaintes concernant la lenteur ou la non prise en charge des détenus demandeurs de soins. Interpellée, la direction a répondu que la coordinatrice infirmière lui avait expliqué que les consultations de médecine générale ne sont plus assurées régulièrement en maison d'arrêt. Or, elles devraient l'être tous les jours matin, et ce pour environ 40 détenus au quotidien.

Cette situation a un impact, évidemment, en cascade, sur les autres secteurs, puisque les médecins du pool de généralistes habituellement dédiés à ces autres secteurs, doivent (tenter de) pallier aux urgences en maison d'arrêt...

Aujourd'hui, sur l'équipe de **6 médecins** que compte le staff médical,

- 1 médecin est malade et est absent pour...longtemps ;
- 1 médecin est enceinte (et avec GHR) ;
- 1 médecin (la médecin-chef, I. DREEZEN) n'est plus en mesure d'assurer des consultations en raison de sa surcharge de travail en tant que coordinatrice + cabinet privé ;

Conséquences :

- Un mouvement de remontée tardive du préau a eu lieu plusieurs fois en maison d'arrêt, les détenus se plaignant notamment de n'être plus reçus par un médecin ;
- Les extractions en urgence vers l'hôpital sont plus fréquentes et impactent l'organisation des « activités » en maison d'arrêt puisque nécessitent toujours 2 agents en accompagnement.

Le Dr DREEZEN et son équipe sont au bout du rouleau et la « menace » d'une démission resurgit.

Conclusion de Mme Schouben : Nous vivons des semaines difficiles dans la gestion de la détention, c'est un fait ; mais comment va-t-on faire face dans quelques mois à l'augmentation de plusieurs centaines de détenu.e.s qui nécessiteront d'être reçu.e.s par un médecin à leur entrée, suivi.e.s ensuite durant un séjour qui durera entre 2 et 4 mois et demi ?

Les organisations syndicales sont également au courant des problèmes vécus puisque le personnel de la maison d'arrêt subit les annulations de consultations et ne vit pas bien du tout le fait que les détenus soient par dizaines, privés de soins parfois urgents, de suivi, de traitement...

➤ Accès aux soins psychologiques et psychiatriques

Nombreuses demandes non satisfaites, à lier à la pénurie de psychiatres.

Les agents expliquent qu'il leur faut de plus en plus souvent gérer des personnes "difficiles" et avec troubles mentaux et ceci avant qu'elles soient reconnues comme telles et soignées.

Le passage du psychiatre est réclamé depuis plusieurs jours mais retard car il est débordé.

Plusieurs cas psychiatriques se trouveraient en maison d'arrêt car l'annexe est complète.

Un détenu s'est plaint d'attendre un avis du psychiatre pour la clôture de son dossier. Un membre du SPS lui a écrit qu'il n'y a plus de psychiatre à Lantin, ce qui a immédiatement fait réagir la Commission de surveillance.

La direction confirme qu'un docteur actif dans +/- 4 prisons part le 1er janvier 2023. Elle explique combien ce vide est problématique.

L'avis du psychiatre est intégré au rapport psychosocial pour les dossiers de sortie : LC,...

Pour les détenus sous régime de sécurité, ce psychiatre doit exprimer les contre-indications, etc. Une solution est cependant en vue : un psychiatre expert travaillant à la prison de Huy viendra à Lantin pour y traiter les demandes d'avis psychiatriques en attente,

➤ Médication

Certains détenus se sont plaints du fait que les médicaments qui leur sont attribués pendant un certain temps ne le sont subitement plus, sans que personne ne leur en explique les raisons.

➤ En 2022, la direction a recensé 1 suicide et 8 tentatives de suicide. Il est difficile d'apprécier la pertinence de ces chiffres.

2.4. Quels effets sur l'ordre et la sécurité ?

➤ Mesures disciplinaires : n°, types, procédure

Il y aurait eu à Lantin un peu plus de 2.330 rapports au directeur durant l'année 2022. Ceux-ci auraient débouché sur environ 2.200 procédures disciplinaires.

Ces chiffres sont en hausse (+ 10%) par rapport aux deux années précédentes.

La surpopulation a sans doute une incidence sur les tensions entre détenu.e.s ainsi qu'entre détenu.e.s et agent.e.s, mais il est très difficile de pouvoir l'objectiver.

2.5. Quels effets sur la préparation à la réinsertion ?

➤ Plan de détention individuel : mise en œuvre, suivi, évaluation

Lenteur des différents services impliqués dans les procédures. Parfois oubli : un détenu n'a pu consulter son dossier avant passage en chambre du conseil, malgré sa demande. Il n'a jamais été appelé par le greffe, malgré ses demandes répétées.

Le personnel du greffe, comme celui d'autres services, est aussi en sous-effectif.

➤ Traitement des dossiers : durée, qualité

Les membres de la Commission de surveillance ont recueilli de multiples plaintes concernant le temps d'attente tant pour les dossiers du SPS que pour l'aide éventuelle demandée aux ASJ.

Il y a une impression globale que tous les services intervenant au sein de l'EP sont en difficulté. Ce sentiment s'étend aux services pénitentiaires : les différentes directions, le greffe,...

La Commission de surveillance a reçu de très nombreuses plaintes pour retard, lenteur, absence de suivi dans la gestion et le traitement des dossiers.

2.6. Quels effets sur le personnel pénitentiaire ?

Contexte tendu à lier au comportement de certains agents et/ou détenus.

➤ Absentéisme

Le cadre de 600 ETP attribués à Lantin est théoriquement rempli. Le taux d'absentéisme total pour l'ensemble des maisons/quartiers a oscillé durant l'année 2022 entre 11,66 et 13,88%. Tout au long de l'année, c'est au sein du quartier femmes que le taux d'absentéisme a été le plus élevé (avec plusieurs pics à plus de 25%).

3. Constats

La surpopulation est un problème malheureusement permanent à Lantin.

L'annexe psychiatrique est en permanence entièrement remplie et incapable d'accueillir tous les détenus qui devraient y séjourner. On trouve dès lors dans différentes maisons et à une multitude de niveaux des détenus avec des profils qui nécessiteraient une prise en charge par du personnel formé à cet effet.

Le manque d'activités, de formations et d'emplois en maison d'arrêt constitue un problème majeur. La surpopulation a bien évidemment pour effet d'aggraver ce problème.

Le fait qu'un nombre important de condamnés séjournent parfois de longs mois en maison d'arrêt constitue également un problème d'autant plus important quand on connaît les conditions de détention en maison d'arrêt (quasi pas d'activités, de formations, de possibilités d'emploi - pas de préau le mardi matin - douches limitées à 2 par semaine,...).

Les nombreuses carences constatées au niveau médical se trouvent elles aussi passablement aggravées par la problématique de la surpopulation. L'état de santé des détenu.e.s pose déjà souvent problème; L'enfermement dans des infrastructures vétustes n'arrange rien; Les délais anormalement longs pour pouvoir rencontrer des médecins généralistes ou spécialistes aggravent encore un peu plus la situation de ces détenu.e.s.

=> **Voir en Annexe I** (p.27):

- Liste des ACTIVITÉS et des FORMATIONS en Maison de Peines et au Quartier Femmes + ACTIVITÉS menées par l'Équipe Soins de l'annexe psychiatrique

=> **Voir en Annexe II** (p.30):

- Synthèse d'une ENQUÊTE auprès de détenu(e)s : bien-être - aménagement de la peine – réinsertion

3. Le droit de plainte

Statistiques

- Nombre de plaintes introduites / personne détenue : 59
- Nombre de décisions rendues : 46
- Nombre d'abandons ou de retraits de plaintes : 10
- Nombre de plaintes manifestement irrecevables: 5
- Nombre de plaintes transmises à la CdS pour médiation : 2
- Nombre de médiations ayant abouti / échoué : 1 / 1
- Nombre de décisions rendues à juge unique (sans audience) : 15

Fonctionnement

Notre commission des plaintes tient une audience toutes les deux semaines (sauf si nous n'avons aucun dossier à l'ordre du jour). Lors de ces audiences nous pouvons avoir entre 1 et 5 dossiers : c'est très variable.

Nous planifions une demi-heure par dossier. Une fois les audiences terminées, nous nous concertons et prenons des décisions à propos de chaque dossier. Lorsque le dossier nous demande plus de temps de réflexion, nous planifions une nouvelle réunion à trois et nous prenons une décision.

Notre juriste nous aide énormément pour la préparation de nos audiences, ainsi que pour la rédaction de nos décisions. Elle met en avant les différents points légaux qui sont utiles à notre réflexion.

Observations

Il n'y a pas de grandes tendances à dégager de l'exercice de notre mission. Chaque dossier a ses propres particularités et nous ne savons jamais à quoi nous attendre à l'audience.

Nous nous rendons compte néanmoins que les audiences sont riches d'informations et qu'elles nous permettent de mettre en évidence des éléments qui ne ressortent pas nécessairement du dossier écrit.

Les rapports des directeurs et des agents sont plus précis, plus complets et plus détaillés.

Cette année, nous avons également pu organiser nos premières médiations qui ont été couronnées de succès.

4. Principales observations et recommandations

• SANTÉ

=> La santé en prison requiert davantage de moyens humains et financiers, avec un besoin évident en médecine spécialisée, et tout particulièrement en psychiatrie et en dentisterie.

La problématique des cas psychiatriques est particulièrement interpellante, car il y a un non-accès aux soins nécessaires en l'absence de psychiatres en nombre suffisant.

La communication au sein de la prison et avec le réseau de santé wallon, ainsi que les règles internes sécuritaires des prisons sont autant d'obstacles à la prise en charge optimale des détenus.

=> Une révision plus libérale des règles de libération provisoire pour raison médicale (LPRM) et de la liste du matériel médical autorisé nous semble nécessaire.

• PLAN DE DÉTENTION

Nous constatons que beaucoup de condamnés se plaignent de ne pas recevoir l'aide qu'ils attendent concernant leurs projets d'aménagement de la peine et de réinsertion.

La lenteur des démarches préparatoires à l'obtention de P.S., C.P., D.L., L.C., S.E., ... décourage pas mal de détenus qui finissent par se résoudre à « aller à fond de peine » sans avoir pu préparer suffisamment leur réinsertion, et qui s'exposent ainsi au risque de récidive.

=> Nous estimons qu'il est grand temps de mettre en place les moyens nécessaires pour permettre

- d'élaborer, avec chaque condamné.e, un plan de détention et un plan de réinsertion, comme le prévoit la loi de principes ;
- de rendre effectif et efficace un accompagnement de la réalisation de ce plan, de manière à permettre au détenu de préparer, à long terme, les étapes de l'aménagement de sa peine et sa réinsertion.

• SURPOPULATION

La surpopulation est un problème malheureusement permanent à Lantin.

L'annexe psychiatrique est en permanence entièrement remplie et incapable d'accueillir tous les détenus qui devraient y séjourner. On trouve dès lors dans différentes maisons et à une multitude de niveaux des détenus avec des profils qui nécessiteraient une prise en charge par du personnel formé à cet effet.

Le manque d'activités, de formations et d'emplois en maison d'arrêt constitue un problème majeur. La surpopulation a bien évidemment pour effet d'aggraver ce problème.

Le fait qu'un nombre important de condamnés séjournent parfois de longs mois en maison d'arrêt constitue également un problème d'autant plus important quand on

connaît les conditions de détention en maison d'arrêt (quasi pas d'activités, de formations, de possibilités d'emploi - pas de préau le mardi matin - douches limitées à 2 par semaine,...).

Les nombreuses carences constatées au niveau médical se trouvent, elles aussi, passablement aggravées par la problématique de la surpopulation. L'état de santé des détenu.e.s pose déjà souvent problème; l'enfermement dans des infrastructures vétustes n'arrange rien; Les délais anormalement longs pour pouvoir rencontrer des médecins généralistes ou spécialistes aggravent encore un peu plus la situation de ces détenu.e.s.

=> Il est impératif de **respecter au mieux la capacité théorique de l'établissement** en développant les peines alternatives qui permettront de limiter le nombre d'incarcérations.

5. Principaux défis et axes de travail pour 2023

- De manière à mieux cibler les besoins des détenus et à mieux en hiérarchiser l'importance et l'urgence relatives, la CdS se fixe comme objectif d'affiner son répertoire des sujets d'interpellation dont elle est saisie, en les catégorisant de façon plus précise et en se donnant la possibilité de mieux les quantifier. Dans ce but, la forme des rapports de visites sera adaptée.
- Dans le but de pouvoir analyser de manière plus objective les retards accumulés dans la préparation des plans de détention, nous noterons de manière systématique, pour chaque détenu.e concerné.e, la durée qui s'est écoulée entre la date d'admissibilité et la date d'admission à l'aménagement obtenu.
- Nous inviterons les juges d'instruction de Liège à une visite organisée de la prison, de manière à leur rappeler l'obligation qui leur est faite de venir régulièrement visiter l'établissement pénitentiaire en vue de se faire une représentation concrète des conditions de détention réservées aux personnes dont ils décident l'incarcération.
- Au sein de notre CdS, nous continuerons à renforcer le cadre des commissaires qui sont en mesure d'effectuer des visites régulières auprès des détenus.
- En vue de répondre à la demande du CCSP concernant la thématique transversale à aborder dans le rapport annuel 2023, nous serons tout spécialement attentifs à répertorier, pour chaque mouvement social / grève, un maximum d'éléments permettant d'objectiver l'impact de ce mouvement sur les personnes détenues. Pour ce faire, nous nous inspirerons de la « checklist en cas de grève et autres mouvements sociaux du personnel pénitentiaire » proposée par le CCSP.

ANNEXE I

=> ACTIVITÉS et FORMATIONS organisées en Maison de Peines et au Quartier Femmes

SPORT/DÉTENTE

1. Musculation en MP : séances quotidiennes avec 15 participants maximum/séance - adaptées selon les mesures sanitaires en vigueur
2. Musculation au QF : 4 séances par semaine avec 15 à 20 participantes/séance – adaptées selon les mesures sanitaires en vigueur
3. Football :
 - Pendant la bonne saison, 2 séances par semaine encadrées par un entraîneur professionnel avec 12 participants/séance (pour les détenus de la MP)
 - En hiver, l'entraîneur organise, en collaboration avec les ASP moniteurs sportifs, des séances de stretching ou de préparation physique
 - Nouvelles séances de football destinées à des non-sportifs (6 détenus MP)
4. Après-midis récréatives pour chaque bloc (avec barbecue) en août
5. Yoga 1 x/semaine au QF pour 10 détenues et en MP 1 lundi sur 2 (+/- 6 détenus)
6. Formation entraîneur de foot dispensée par la fédération francophone de foot (ACFF) pour 10 détenus MP et 1 détenue QF de septembre à novembre 2022

ACTIVITÉS SOCIOCULTURELLES

1. Ateliers d'écriture au QF pour un groupe de 12 détenues (2 fois par mois)
2. Passage du chariot de la bibliothèque de la MP tous les mois sur les niveaux pendant les activités communautaires
3. Atelier d'écriture de rap pour 8 détenus en MP (nouveau cycle + clôture d'un cycle initié en 2021 avec concert en juin lors des fêtes de la musique)
4. cours de guitare pour +/- 10 détenus de la MP (en salle de visites) – 1 lundi sur 2
5. Atelier de jardinage/potager pour la MP (5 détenus) – 2x/mois
6. Concerts pour la MP et le QF en mars 2022 et en juin 2022
7. Dans le cadre des journées nationales des prisons, rencontre entre Mme MICHEL et des détenues du QF avec le graphisme comme moyen d'expression sur le quotidien de la prison
8. Atelier cinéma pour 4 détenus de la MP par l'asbl Another Light
9. Rencontres appelées « The Week » organisées par l'ASJ Herstal sur les conséquences des changements climatiques (3 rencontres pour des détenus de la MP)

SANTÉ

1. Rencontres alimentations avec SES pour les détenues du QF (10 rencontres)
2. Rencontre Pause-Café sur les assuétudes (6 rencontres pour 8 détenus de la MP)
3. Rencontres sur section en MP lors des activités portes ouvertes autour de la santé par les intervenants de Un Pass dans l'Impasse (projet pilote mené toutes les semaines entre janvier et novembre 2022)

4. Projet I-CARE pour les détenues du QF : passage hebdomadaire de 2 intervenantes pour rencontrer les détenues autour de questions sur la santé mentale et physique

DIVERS

1. Organisation de plusieurs repas communautaires pour le QF et venue de Miss Belgique le 03/07/2022 lors du barbecue communautaire avec les esthéticiennes sociales et l'atelier bijoux
2. Visites de Saint-Nicolas dans les salles de visites en décembre 2022
3. Atelier de fabrication de bijoux au QF 2 fois par mois pour 15 détenues
4. Proposition de services d'esthétique sociale et de coiffure sociale au QF (contre rémunération) et proposition de soins esthétiques et de coiffure gratuits 2 fois/an pour les indigents
5. Reprise de l'atelier pâtisserie au QF toutes les semaines

COURS ET FORMATIONS

1. Ennéagramme (8 séances pour 10 détenues du QF entre octobre et décembre 2022)
2. Alpha en MP (groupe de +/- 12 détenus MP) – 4 modules/ an – PROM SOC
3. Nouveau cours alpha 1 pour la MP – 2 modules – PROM SOC
4. Deux modules Amont-Aval pour la MP – ASJ Liège
5. Cours de gestion en MP (2 modules) – PROM SOC
6. Cours de gestion au QF (1 module) – PROM SOC
7. Cours de comptabilité en MP (1 module) – PROM SOC
8. Formation en informatique en MP (2 modules) – PROM SOC
9. Formation en informatique au QF (1 module) – PROM SOC
10. Cours d'anglais au QF (1 module) – PROM SOC
11. Cours d'anglais en MP (1 module) – PROM SOC
12. Cours d'habillement/couture au QF – PROM SOC
13. Cours de dessin au QF (1 module) – PROM SOC
14. Cours de sculpture au QF (1 module) – PROM SOC
15. Formation de tôlier en carrosserie (collaboration avec AUTOFORM et le FOREM) : poursuite et clôture du module initié en 2021
16. Cours couture en MP (début du module octobre 2022 jusque juin 2023) – PROM SOC
17. 2 sessions de formation sur le permis de conduire théorique en MP – COF
18. Formation indépendant (par Mr FINAMORE) pour 10 détenues au QF
19. Mise en place de la collaboration avec le FOREM pour le projet de validation des compétences
20. Poursuite et intensification du cell-learning par les APP

=> ACTIVITÉS menées par l'Équipe Soins de l'Annexe Psychiatrique :

Nouveauté depuis février : mise en place d'un petit-déjeuner une fois par semaine.

Activités de groupe (max. 10 patients) : jeux de société, activités créatives, activités sportives, activité à la carte, bibliothèque, stimulation à l'hygiène, relaxation...

Activités exceptionnelles pour structurer temporellement les patients et marquer le temps (événements, saisons, ...). Ces activités sont proposées à tous les patients de l'annexe et de la poly et déclinée en plusieurs groupes de 15 patients maximum.

06/01 : Epiphanie (3 groupes) : confection et dégustation de galettes des Rois
20/01 : Reprise du début de l'année avec un tournoi de jeux de société (3 groupes) + pains saucisses
02/02 : Chandeleur (3 groupes) : confection et dégustation de crêpes
30/03 : karaoké de carnaval + pizzas (3 groupes)
21/06 : fête d'été (2 groupes) : réalisation de divers jeux d'extérieur (mölky, cross boccia, puissance 4, palets bretons, ...) + goûter
20/12 : fête de Noël (poly) : jeux d'ambiance et buffet apéro
22/12 : fête de Noël (annexe, 2 groupes) : jeux d'ambiance et buffet apéro
28/12 : brunch de Noël et jeux de société

ANNEXE II

SYNTHÈSE D'UNE ENQUÊTE auprès de détenu(e)s

BIEN-ÊTRE EN DÉTENTION - AMÉNAGEMENT DE LA PEINE - RÉINSERTION

Date	De mai à décembre 2022
Commissaires	Solange Pourveur - Christine Delière - Thérèse Levie - Paul Sarlet - Alain Grosjean - Luc Daele
Détenus interrogés	- 28 hommes condamnés (H) entre 21 et 61 ans moyenne d'âge : 41 ans - 8 femmes condamnées (F) entre 33 et 56 ans moyenne d'âge 46 ans - 36 détenu.e.s au total (T)

1 BIEN-ÊTRE EN DÉTENTION

1. Quelles sont les conditions de détention qui vous aident à supporter raisonnablement votre incarcération ?

Synthèse des réponses :

- De manière évidente, ce sont les possibilités d'**activités** qui constituent la condition première d'une détention supportable : travail, sport, détente au préau, activités en « section ouverte », formations, etc.
- Viennent ensuite les **liens sociaux extérieurs** avec la famille, les amis, ... surtout quand ils se concrétisent par des visites.
- Autre condition importante : les possibilités de **contact serein avec les agent(e)s** bienveillant(e)s et respectueux/euses.
- Sont appréciés aussi les **soutiens psycho-sociaux**, apportés par l'ASJ et Macadam.
- Enfin, la qualité des **relations sociales avec les autres détenu(e)s** influencent aussi fortement la qualité de vie en détention : cela va de la recherche de liens amicaux à la protection par l'isolement.

2. Rencontrez-vous actuellement des difficultés importantes qui vous empêchent de supporter raisonnablement votre incarcération ?

Synthèse des réponses :

- Difficulté la plus évoquée : la **lenteur administrative** et les **demandes qui restent sans réponse**.
- Autre difficulté très présente : les **problèmes de relation avec d'autres détenu(e)s**.
- Viennent ensuite **les difficultés à obtenir des aménagements de peine et préparer efficacement sa réinsertion**.

- Est pointé également le **manque de respect de certain(e)s agent(e)s**.
- Viennent ensuite le **manque d'hygiène** et la **nourriture** parfois insuffisante en qualité et en quantité.
- Les **soins de santé** déficients, l'insuffisance des offres de **travail**, d'**activités** et de **formations**, les erreurs de gestion de la **cantine** et de la **comptabilité** sont aussi évoqués de manière significative.
- Enfin, une note concernant les difficultés liées à la **non-maîtrise de la langue française** et au manque de possibilités d'interprétation et de traduction.

3. Pour atténuer ces difficultés, de quelle(s) aide(s) disposez-vous ?

Synthèse des réponses :

- Les aides et le soutien offerts par l'**ASJ** et **Macadam** sont fréquemment évoqués.
- On signale aussi l'aide procurée par la **Commission de Surveillance** et certain(e)s **agent(e)s bienveillant(e)s**.
- Un **suivi psychologique externe**, de même que des contacts un(e) **visiteur(euse)** et/ou des membres de la famille constituent aussi une aide appréciée.

4. Pour atténuer ces difficultés, de quelle(s) aide(s) auriez-vous besoin ?

Synthèse des réponses :

- Une **communication plus efficace** avec la direction et les divers services, de même qu'un **suivi psycho-social plus régulier** et un « vrai » **plan de réinsertion** seraient assez unanimement appréciés.
- On souhaite aussi un **suivi médical plus efficace et régulier**, de même que du **travail plus accessible et plus rémunérateur**.
- Enfin, on réclame des **agent(e)s mieux formé(e)s à l'accompagnement**.

CONCLUSION :

JE SUIS SATISFAIT(E) DE MES CONDITIONS DE VIE À LANTIN.

Hommes	1	2,4	3	4	5	6	7	8	9	10
Femmes	1	2	3	4	5,7	6	7	8	9	10
Total	1	2	3,1	4	5	6	7	8	9	10

JE SUIS SATISFAIT(E) DES RÉPONSES QUE JE REÇOIS QUAND JE DEMANDE DE L'AIDE À CE SUJET.

Hommes	1	2,9	3	4	5	6	7	8	9	10
Femmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Total	1	2	3,6	4	5	6	7	8	9	10

2 AMÉNAGEMENT DE LA PEINE

1. Avez-vous déjà bénéficié de modalités d'exécution de la peine (PS/CP/SE-DL/LP/LC). Si non pourquoi ? Si oui, avec quelle conséquence(s)?

NON: 52 %

Raisons invoquées :

- Pas encore admissible
- Pas en ordre de séjour
- Mes dates d'admissibilité sont incorrectes et n'ont pas été rectifiées
- Lenteur des démarches préparatoires – aide insuffisante
- Difficultés de relation avec direction et SPS
- Ai renoncé : attends fond de peine

OUI : 48 %

Permissions de sorties – Congés pénitentiaires

- Tout s'est bien passé : recherche de logement, consultation psy, visite familiale, mise en ordre administrative...
- Révocation : alcool – non réintégration
- OK mais difficulté de se réadapter à l'environnement extérieur

Libération conditionnelle – Surveillance électronique

- Difficulté de respecter des conditions trop restrictives => révocation
- Bracelet coupé => cavale

2. De quelle(s) aide(s) avez-vous bénéficié ? Avec quelle efficacité ?

Aucune aide : 47 %

- Échéance trop lointaine
- Demandes restées sans réponse
- Aide inefficace
- Manque d'infos

Aides : 53 %

- SPS – ASJ – Avocat – famille – Macadam - direction
- Aide bienvenue et efficace
- C'est trop lent – manque d'anticipation – pas assez d'infos ou infos pas claires

3. D'ici à votre libération, de quelle(s) aide(s) disposez-vous déjà pour la préparer ?

Aucune aide : 63 %

Aide : 47 %

- ASJ
- Famille
- Suivi psy, A.S. et Addictologue
- Macadam
- Plateforme Sortants de Prison
- Formation
- PS et CP pour recherches de logement, de travail, ...

4. D'ici à votre libération, de quelle(s) aide(s) auriez-vous besoin pour la préparer ?

- Aide sociale pour logement, travail, mise en ordre administrative
- Vrai plan de réinsertion, régulièrement suivi par SPS, ASJ et direction
- Formation qualifiante
- Pouvoir changer d'AS et/ou de Psy quand ça ne « colle » pas
- Ne pas recommencer tout le dossier après un transfert
- PS et CP pour préparer une libération conditionnelle
- Transfert pour rapprochement
- Aide familiale

CONCLUSION :

JE VOIS CLAIREMENT COMMENT L'AMÉNAGEMENT DE MA PEINE VA POUVOIR ÉVOLUER JUSQU'À UNE LIBÉRATION.

Hommes	1	2,8	3	4	5	6	7	8	9	10
Femmes	1	2	3	4	5,7	6	7	8	9	10
Total	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

JE SUIS SATISFAIT(E) DES RÉPONSES QUE JE REÇOIS QUAND JE DEMANDE DE L'AIDE À CE SUJET.

Hommes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Femmes	1	2	3	4	5	6,6	7	8	9	10
Total	1	2,7	3	4	5	6	7	8	9	10

3 RÉINSERTION

1. Après la libération, comment prévoyez-vous votre réinsertion ?

Domicile

- Logement conservé
- Accueil familial provisoire
- Accueil en foyer

Revenus

- Pension
- CPAS
- Aide provisoire de la famille
- Formation / permis de conduire => travail => revenus

Liens sociaux

- Mise en ordre administrative + mutuelle
- Famille accueillante : compagnon/compagne, enfant(s), parent(s), frère(s)/soeurs(s)
- Quelques bons amis
- Vie communautaire

- Bénévolat
- Activités sportives

Santé

- Suivi psy
- Traitement à suivre
- Opération à programmer

Conditions

- Dédommager les parties civiles

2. Avant et après votre libération, de quelle(s) aide(s) auriez-vous besoin pour que ces prévisions se réalisent au mieux ?

Avant

- Travail en prison pour épargne
- Formation qualifiante
- Aide sociale pour préparer contacts à l'extérieur
- P.S. et C.P. pour contacts à l'extérieur
- Poursuivre suivi psy et médical
- Vrai plan de réinsertion et suivi régulier

Après

- Soutien psycho-social
- Soins médicaux - revalidation
- Soutien familial
- Plateforme Sortants de Prison
- CPAS - FOREM – Mutuelle – Vierge Noire - AWIPH - ...

3. Avez-vous des craintes concernant un retour à la liberté ?

Crainte...

- ...que mon passé me poursuive : stigmatisation
- ...que je n'arrive pas à assumer mon indépendance
- ...que le monde ait trop changé, que je sois « perdu(e) », que j'aie perdu mes repères
- ...d'avoir du mal à trouver mes repères
- ...des difficultés dues à l'âge/la santé
- ...de la solitude

CONCLUSION

JE VOIS CLAIREMENT COMMENT JE POURRAI ME RÉINSÉRER APRÈS MA LIBÉRATION.

Hommes	1	2	3	4	5	6	7,3	8	9	10
Femmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Total	1	2	3	4	5	6	7,5	8	9	10

**JE SUIS SATISFAIT(E) DES RÉPONSES QUE JE REÇOIS
QUAND JE DEMANDE DE L'AIDE À CE SUJET.**

Hommes	1	2,9	3	4	5	6	7	8	9	10
Femmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Total	1	2	3,6	4	5	6	7	8	9	10